

10^e séance

Lundi 30 avril 1979, à 11 h 5.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.10

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance multilatérale d'urgence (E/1979/29, E/1979/L.27)

1. M. BERKOL (Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe), après avoir rappelé au Conseil les termes de la résolution 33/21 de l'Assemblée générale, souligne que, pour mesurer à quel point le problème en discussion est d'un abord difficile, il suffit de se rappeler qu'avec la présente session cela fait six années consécutives que le Secrétaire général présente un rapport sur la situation en ce qui concerne l'assistance à l'Ethiopie. Les quelques occasions d'optimisme prudent dont il a parfois été fait état dans les rapports ont été suivies de nouvelles déconvenues dues soit au conflit en cours et aux déplacements de la population qu'il entraîne, soit à de mauvaises récoltes provoqués par le retour de la sécheresse ou par des pluies trop violentes et des inondations. Les mesures prises ont parfois paru n'être que de simples palliatifs à court terme. Pendant les trois dernières années, on n'a cessé d'attirer l'attention sur le fait que les difficultés auxquelles l'Ethiopie fait face ne pourront probablement pas être résolues avant qu'un effort planifié et concerté soit entrepris pour attaquer le mal à la racine. C'est une action humanitaire qui doit répondre à un besoin humanitaire. On ne peut pas laisser les gens souffrir quand ils n'ont aucun moyen d'agir sur les causes de la situation dans laquelle ils se trouvent. Il est douteux que le programme de développement puisse être poursuivi tant que l'on n'aura pas répondu aux besoins d'ordre humanitaire.

2. Sur la recommandation de la mission des pays donateurs organisée en juin 1978, dont les résultats ont été exposés par le Secrétaire général dans son dernier rapport officiel sur l'assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse (A/33/195), le Directeur général de la FAO a lancé à deux reprises un appel à la communauté internationale, et M. Berkol lui-même a demandé des secours non alimentaires. Les objectifs fixés étaient de 200 000 tonnes de céréales et 17 000 tonnes de produits alimentaires d'appoint et, à la fin de décembre 1978, 78 000 tonnes de céréales d'urgence étaient parvenues en Ethiopie. A la fin du mois de mars 1979, une quantité supplémentaire de 201 655 tonnes au total avait été livrée ou avait fait l'objet d'engagements; sur ce total, 10 000 tonnes venaient d'Australie, 6 000 tonnes des Pays-Bas, 14 600 tonnes du Royaume-Uni, 42 350 tonnes des Etats-Unis, 9 705 tonnes de la Communauté économique européenne, 40 000 tonnes du Programme alimentaire mondial et 10 000 tonnes des mennonites. Le volume des produits alimentaires d'appoint reçus ou annoncés en mars 1979 s'élevait au total à 17 476 tonnes, soit 4 000 tonnes provenant de Belgique par l'intermédiaire du FISE, 2 523 tonnes des

Etats-Unis, 4 800 tonnes métriques de la Communauté économique européenne, 3 500 tonnes du FISE et 2 653 tonnes du Secours catholique et d'autres institutions privées.

3. La réaction de la communauté internationale face à la demande d'appui logistique et technique dans les ports et pour les transports par voie terrestre a été très encourageante. Les contributions annoncées en espèces ou en nature portent sur 163 camions et 124 remorques, dont la plupart sont déjà arrivés en Ethiopie. Le Gouvernement a fourni un emplacement approprié pour l'installation d'ateliers, de bureaux administratifs et d'un parc de véhicules et a versé l'équivalent de 250 000 dollars pour couvrir les dépenses initiales de fonctionnement. Le projet est financé à partir d'un fonds d'affectation spéciale géré par le Gouvernement et soutenu par le PNUD et l'OIT : le PNUD finance les services de quatre experts et de deux volontaires chargés de la réparation et de l'entretien des véhicules et de la formation du personnel.

4. Le Gouvernement des Pays-Bas se charge d'installer du matériel pour le déchargement et la manutention des céréales dans le port d'Assab, pour un coût de quelque 2 millions de dollars; cet équipement devrait permettre de réduire le temps de rotation des navires dans le port.

5. Au printemps de 1978, le HCR a mis en œuvre son programme d'aide humanitaire aux victimes du conflit de l'Ogaden. Depuis, des projets portant sur un montant total de 4,4 millions de dollars des Etats-Unis ont été entrepris dans le but d'apporter une assistance dans les domaines de l'alimentation, de la réinstallation et de la reconstruction aux personnes déplacées dans les provinces du Hararghe, du Bale et du Sidamo. La distribution de l'aide a été supervisée sur place par la Commission pour le secours et la reconstruction, commission gouvernementale. Le programme, dont l'exécution se poursuit dans les limites d'une allocation de 5 075 000 dollars des Etats-Unis, a été élaboré à l'origine sur la base d'une population à secourir évaluée à 30 000 familles, soit 150 000 personnes approximativement. Mais le nombre des personnes déplacées en raison du conflit de l'Ogaden s'est trouvé être beaucoup plus élevé puisque, selon des sources gouvernementales, l'effectif de celles qui ont besoin d'assistance dans les 200 zones de réinstallation situées dans les hautes terres de la seule province du Bale a atteint 550 000 personnes.

6. Le bureau régional de liaison du HCR à Addis-Abeba a recommandé la mise en œuvre de projets supplémentaires pour un montant total de 2 millions de dollars des Etats-Unis, afin de porter assistance à 20 000 nouvelles familles arrivées récemment des zones de combats.

7. L'Agency for International Development des Etats-Unis a annoncé une contribution portant sur 29 600 tonnes de blé et 3 730 tonnes de maïs-soja-lait destinée aux

projets de reconstruction des régions du Bale et du Sidamo. Des crédits équivalant à 12 750 tonnes de blé seront également réunis pour la fourniture de produits alimentaires indispensables.

8. Les nouveaux projets d'assistance ont essentiellement pour but de répondre aux besoins supplémentaires liés à l'installation de services communs, notamment l'approvisionnement en eau et les dispensaires, et à l'aide immédiate en matière de réinstallation, y compris la distribution de couvertures, de vêtements, de matériel de ménage et de semences.

9. On ne dispose encore d'aucune évaluation détaillée portant sur la récolte de 1978, et il est peu probable qu'on obtienne jamais des chiffres exacts pour certaines régions. En 1978, le volume des pluies a généralement été inférieur à la normale, mais le déficit n'a atteint un degré critique que dans quelques régions où les récoltes ont souffert. Dans l'ensemble, ces récoltes, bien que meilleures que celles de l'année précédente, sont sensiblement inférieures à celles de 1976, en raison d'une pluviométrie généralement plus faible et d'une pénurie d'engrais et de semences. Les conditions ont également été favorables à la diffusion de l'ergot, des criquets pèlerins et d'autres parasites. Dans les régions dévastées par la guerre, les agriculteurs n'ont pas seulement manqué de semences et d'engrais, mais aussi d'animaux de trait et d'outillage.

10. Le nord-est de l'Ethiopie et la région de l'Ogaden dans le sud éthiopien ont été infestés de criquets pèlerins. Les vols qui se sont concentrés dans les hautes terres ont été difficiles à combattre en raison de la nature du terrain et du mauvais temps. La Desert Locust Control Organization for Eastern Africa (Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain) a lancé un avertissement selon lequel l'invasion, la plus grave des 16 dernières années, pourrait fort bien devenir catastrophique. Les équipes de la Commission ont réussi à maîtriser le fléau en octobre 1978, mais le Comité compétent de la FAO a souligné que la campagne de lutte devrait être poursuivie pendant toute la période 1979-1980.

11. On ne connaîtra la situation réelle sur le plan alimentaire que lorsque le Ministère de l'agriculture aura fait connaître les résultats de son enquête sur les récoltes, en mai 1979. Mais, d'après les estimations actuelles, il faudra importer de 250 000 à 300 000 tonnes de céréales en 1979, dont 55 p. 100 seront destinés à des usages commerciaux et 45 p. 100 réservés à l'assistance alimentaire. On ne dispose d'aucun renseignement concernant diverses régions, notamment l'Erythrée et certaines parties de la province du Tigre. En Erythrée, où il semble que les événements en cours ont perturbé la principale campagne de récoltes, les besoins en produits alimentaires seront énormes pendant les 18 mois à venir.

12. Le Gouvernement éthiopien a repris la mise en œuvre des programmes d'établissement dans la région proche de l'Ouabi Chebeli, dans l'Ogaden, où 30 000 colons s'étaient réinstallés avant la guerre; il envisage également l'établissement dans d'autres parties du pays de 250 000 personnes originaires du Wollo occidental. Ainsi, 22 000 chefs de famille ont déjà été transportés sur place afin qu'ils puissent préparer les lieux avant d'être rejoints par leurs proches. Le Programme alimentaire mondial propose, de son côté, que l'on regroupe

les divers projets de conservation des sols et de reboisement en un projet unique de revalorisation des forêts, des pâturages et des champs. Enfin, plusieurs autres projets de réinstallation des victimes des catastrophes sont en cours de réalisation en Ethiopie.

13. L'action des pouvoirs publics, avec l'assistance de la communauté internationale, a permis d'éviter le retour, en 1978, des événements tragiques qui avaient accompagné la sécheresse de 1973/1974. Mais la situation reste instable et l'assistance internationale doit se poursuivre.

14. M. OLCESE (Adjoint de l'Administrateur assistant du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD) souligne que les conditions créées par la sécheresse, qui ont été constatées d'abord en 1971 en Ethiopie, ont continué depuis à influencer sur la vie quotidienne du peuple éthiopien. Pendant les premières années de la crise, des précipitations insuffisantes ont entraîné de mauvaises récoltes et, avec la raréfaction des réserves de céréales dans les zones rurales, la famine s'est installée dès 1972. Les régions les plus touchées ont été les provinces du Wollo et du Tigre, dans le nord-est du pays, dont la population était estimée en 1971 à 4,2 millions de personnes au total.

15. La situation a dès lors tellement empiré que le Gouvernement éthiopien a dû lancer une campagne d'aide alimentaire d'urgence en 1973. Bien que 126 000 tonnes de céréales aient alors été distribuées à titre de secours à quelque 1,2 million de personnes, dont 80 p. 100 dans les provinces du Wollo et du Tigre, on estimait, à la fin de 1974, que 100 000 à 150 000 personnes étaient mortes de faim ou de malnutrition. Exception faite de 6 500 tonnes de céréales que le Gouvernement avait achetées dans les régions excédentaires d'Ethiopie, tous les produits alimentaires distribués provenaient de donations de la communauté internationale.

16. On s'est rendu compte dès le début que les effets de la sécheresse avaient été aggravés par la dégradation écologique intervenue dans les hautes terres, due à l'accroissement des populations humaines et animales et aux mauvaises méthodes de culture. La situation catastrophique qui en est résultée en 1975 dans les plaines de l'Ogaden où paissent les troupeaux nomades n'a donc rien eu de surprenant. Pendant plusieurs années où les conditions avaient été favorables, le cheptel avait progressivement augmenté dans les provinces du Hararghe, du Bale et du Sidamo jusqu'à dépasser la capacité à long terme des pâturages, provoquant une surcharge pastorale. Les pluies ayant été pratiquement inexistantes durant l'automne de 1974 et irrégulières au printemps de 1975, près de 80 p. 100 du bétail de cette région était mort de faim.

17. Un vaste projet d'irrigation dans la vallée du fleuve Ouabi Chebeli, dans la zone de Gode de la province du Hararghe, que le Gouvernement a entrepris en 1976, a permis alors d'espérer qu'il serait possible d'aider les populations nomades de la région, frappées par la sécheresse, à se fixer et à faire de la culture de rapport; ce projet a, selon les estimations, attiré environ 30 000 volontaires. Parallèlement, des organisations non gouvernementales ont réalisé un certain nombre de petits programmes d'irrigation dans le but d'aider les Rerebare (la population autochtone vivant le long du

fleuve) et, vers la fin de 1976, on a pu enregistrer une production excédentaire de céréales dans la vallée.

18. Cependant, les espoirs d'une augmentation de la production alimentaire et d'une amélioration des conditions de vie de la population éprouvée ont été vite déçus. Le conflit qui a sévi en 1977-1978 dans l'Ogaden a entraîné la destruction des établissements du Ouabi Chebeli et la dispersion de la population et a déjà compromis la production alimentaire dans d'autres parties de l'Ogaden. C'est ainsi que dans les plaines de Djidjiga, où la production de sorgho a toujours été très excédentaire, les cultivateurs, pour la plupart, n'ont pas pu reprendre leurs activités normales après la guerre.

19. En général, la communauté internationale a répondu positivement et généreusement aux demandes présentées par l'Ethiopie, tant en ce qui concerne l'aide alimentaire que les activités visant à atténuer les effets de la sécheresse et à réduire la pénurie de produits alimentaires résultant de celle-ci. L'aide provenant d'organisations bilatérales, multilatérales et bénévoles et d'autres donateurs n'a cessé d'affluer sous forme de produits alimentaires, de sommes en espèces, d'équipement et de services d'experts. Le Programme alimentaire mondial, le HCR, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, le FISE et la FAO figurent parmi les organismes des Nations Unies qui ont apporté leur contribution.

20. Définissant le rôle joué par le PNUD dans la mobilisation et la fourniture de l'aide, M. Olcese précise qu'en décembre 1977 l'Administrateur a approuvé le projet ETH/77/025, qui est un projet d'une durée de trois ans, concernant l'appui logistique pour le transport de l'aide alimentaire, le coût total pour le PNUD étant de 702 000 dollars des Etats-Unis. Le projet, devenu opérationnel en 1978, a pour but d'améliorer, sur le plan national, la distribution des secours alimentaires et des autres approvisionnements non commerciaux aux zones sinistrées, de faciliter le transport des engrais et des récoltes destinées à l'exportation et de renforcer les principaux réseaux de transport public. Dans le cadre du projet, qui doit être exécuté par l'OIT, le Bureau du représentant résident du PNUD en Ethiopie a été chargé de coordonner les opérations de livraison, d'entreposage et de conservation des véhicules, des produits alimentaires, de l'équipement et des autres fournitures provenant de sources bilatérales, multilatérales et non gouvernementales. A la fin de 1978, les dons en espèces et en nature pour l'achat de véhicules et d'équipement d'urgence s'élevaient au total à 9,69 millions de dollars des Etats-Unis. Les véhicules comprenaient 93 camions Volvo FLO, 50 camions Mercedes de 12 tonnes, 124 remorques Farid et 20 camions Mercedes de 5 tonnes à quatre roues motrices.

21. Parmi les crédits approuvés en 1978 pour le financement des CIP du pays, il convient de citer le projet ETH/78/003 (Assistance en matière de planification de l'utilisation des sols), qui doit permettre d'aider le gouvernement à appliquer un programme de conservation et de mise en valeur effective des sols, de la végétation et des ressources en eau, le coût s'élevant à 2 millions de dollars; le projet ETH/78/004 (Institut de la recherche agricole), qui représente une nouvelle phase de l'assistance fournie en vue de la création et du développement d'un institut de recherche agricole actif et viable, chargé

de mettre au point et de faire connaître des techniques appropriées de culture et de production, pour un coût de 4,7 millions; et le projet ETH/78/012 (Développement de l'agriculture irriguée), dont le but est d'aider à tirer parti des possibilités qui existent sur le plan national d'une utilisation optimale des ressources en eau pour l'agriculture irriguée, le coût s'élevant à 1 million de dollars. Les trois projets sont conçus essentiellement pour créer les conditions indispensables à une augmentation de la production agricole et pour permettre une distribution plus rapide des réserves alimentaires disponibles, même en cas de crise.

22. Le gouvernement a également décidé de poursuivre la remise en état des établissements du Ouabi Chebeli qui ont été détruits pendant le conflit de l'Ogaden. Mais il était tout d'abord nécessaire de reconstruire le pont de Gode, qui était la seule possibilité d'accès à ces établissements. L'aide du PNUD a été requise pour la réalisation de ces travaux, et le projet ETH/79/002, dont le financement est assuré à partir du Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, a été approuvé à cet effet en février 1979, le coût total s'élevant à 243 000 dollars des Etats-Unis. On prévoit que la reconstruction du pont sera achevée vers la fin du mois d'avril 1979, et on s'attend que le gouvernement fasse appel au PNUD pour une aide limitée en vue de la remise en état des établissements proprement dits.

23. Alors que le retour à des précipitations normales devrait s'accompagner d'une intensification des activités agricoles, une nouvelle menace pèse sur la production alimentaire du pays. Avec le Kenya, la Somalie et le Soudan, l'Ethiopie est située dans la partie occidentale d'une vaste zone, fréquemment dévastée par les criquets pèlerins, qui s'étend de l'Inde à la corne de l'Afrique en passant par la péninsule arabique. La Desert Locust Control Organization for Eastern Africa (Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain) a été mise en place pour faciliter la lutte contre les vols de criquets dans la région. Depuis plusieurs années, la menace de nouvelles invasions semblait avoir disparu, mais, en 1978, des vols de criquets pèlerins ont traversé tout le territoire éthiopien, détruisant sur leur passage cultures et végétation. Il est devenu nécessaire de fournir une assistance d'urgence à la Desert Locust Control Organization for Eastern Africa pour qu'elle puisse arrêter la progression des insectes. Ainsi, en juillet 1978, le PNUD a approuvé des crédits de 150 000 dollars des Etats-Unis pour aider à l'achat d'insecticides et d'équipement mobile.

24. L'invasion des criquets pèlerins continue de poser de graves problèmes puisque, sur les 15 vols signalés dans le pays, 11 seulement ont pu jusqu'à présent être anéantis, les autres étant parvenus à s'échapper pour s'attaquer aux cultures et à la végétation. On envisage actuellement des mesures de lutte encore plus efficaces. Le PNUD a apporté une contribution de 345 000 dollars au financement immédiat d'une campagne d'urgence d'une durée d'un an et il sera également chargé de gérer une allocation d'un million de dollars accordée par les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole dans ce même but. Ce plan doit être suivi d'une campagne de lutte à moyen terme d'une durée de deux ans, au titre de laquelle l'Administrateur envisage de demander au Conseil d'administration une allocation de 2 mil-

lions de dollars pour la période 1980-1981, à prélever sur la réserve.

25. Force est donc de constater que le PNUD fait tout son possible pour apporter une assistance pratique à court et à long terme aux régions d'Ethiopie frappées par la sécheresse, et ce dans les limites des ressources disponibles. M. Olcese rappelle que, de décembre 1977 à février 1979, une aide d'un montant total de 9 140 000 dollars des Etats-Unis a été approuvée au titre des six projets qu'il vient de mentionner. Le PNUD connaît fort bien l'ampleur des problèmes qui restent à résoudre si l'on veut pouvoir répondre aux besoins alimentaires à court et à long terme; il est probable que de nouvelles demandes d'aide lui parviendront ne serait-ce qu'en ce qui concerne la reconstruction des établissements du Ouabi Chebeli.

26. M. ADUGNA (Observateur de l'Ethiopie) dit que le problème dont le Conseil est appelé à s'occuper n'est pas nouveau mais qu'il a gagné en ampleur et en intensité. Malgré les efforts considérables réalisés par le Gouvernement éthiopien et la communauté internationale, il n'a pas encore été possible de remédier aux effets catastrophiques de la sécheresse. La situation est en passe de devenir inquiétante dans diverses régions du pays. D'après une enquête récemment effectuée dans le cadre du système d'alerte avancée de l'Ethiopian Relief and Rehabilitation Commission (Commission éthiopienne de secours et de reconstruction), on a estimé à beaucoup plus de trois millions le nombre de personnes qui auront besoin d'une aide alimentaire d'urgence pendant les 12 mois suivants. Près de deux millions et demi d'entre elles sont victimes de la sécheresse, tandis que plus d'un million sont victimes de l'agression lancée contre les régions sud et sud-est du pays.

27. En plus de la sécheresse qui a sévi dans le pays pendant près de sept ans, les vols de criquets pèlerins, fléau qui continue de menacer l'Afrique orientale et le Moyen-Orient, ont compromis les moyens d'existence d'une bonne partie de la population éthiopienne. Le gouvernement tient à souligner combien il est urgent que de nouvelles contributions soient apportées pour que des mesures efficaces de lutte puissent être appliquées. Le problème est encore aggravé par le manque de moyens de transport adéquats. La sécheresse dure depuis 1973, et c'est pourquoi M. Adugna a alerté l'Assemblée générale et le Conseil économique et social quant aux risques de famine en Ethiopie.

28. Comme l'Ethiopie ne dispose pas des moyens suffisants pour s'attaquer à des problèmes d'une telle ampleur, M. Adugna a demandé au Directeur général de la FAO d'envoyer sur place une mission de pays donateurs chargée d'évaluer la situation. D'après les conclusions de la mission, le pays avait besoin de quelque 200 000 tonnes de céréales et de 17 000 tonnes d'aliments à forte teneur en protéines, en plus des quantités dont il dispose déjà grâce à l'aide internationale et à la production intérieure. Il reste que, malgré les appels des autorités éthiopiennes et du Directeur général de la FAO, l'assistance accordée par la communauté internationale est restée très inférieure aux besoins.

29. Il est indispensable d'aller vite si l'on veut sauver des vies. La situation continue de s'aggraver, en dépit des efforts que le Conseil administratif militaire provi-

soire a déployés depuis qu'il a pris en main l'administration du pays. Le gouvernement sait parfaitement que les effets d'une catastrophe naturelle ne cessent pas avec la distribution d'une aide temporaire aux victimes et que c'est seulement par son développement économique qu'un pays peut devenir capable d'affronter les catastrophes qui peuvent le frapper. C'est pourquoi il a lancé récemment une campagne pour une révolution verte et mobilisé toutes les ressources humaines, financières et matérielles pour une attaque contre les causes profondes de la pauvreté afin de revitaliser l'économie nationale. Quand il s'est adressé à la nation en février 1979 au sujet de l'approbation du plan à court terme de développement prévu dans la Campagne nationale révolutionnaire pour le développement, le président Mengistu Haile Mariam a déclaré que le plus urgent était d'écarter des Ethiopiens le fléau de la faim et de modifier les conditions qui, depuis des siècles, maintenaient la population dans la pauvreté. Jusqu'à présent, les opérations de secours et de reconstruction ont polarisé l'attention sur les projets urgents visant à sauver des vies humaines, qui n'offrent pas de solution définitive à ce problème récurrent. C'est pourquoi la famine continue de sévir dans quatre régions du pays, où plus de 2 millions de personnes sont en danger de mort. Si le gouvernement a lancé la Campagne nationale révolutionnaire pour le développement, c'est essentiellement dans le but de mettre de plus en plus d'habitants à l'abri de la famine grâce à la régénération de l'environnement naturel, le développement des terres en friche et l'accroissement de la productivité des terres cultivées. Il envisage, en particulier, de réinstaller dans des zones fertiles du pays quelque 250 000 personnes venant des régions gravement éprouvées et exposées fréquemment à des catastrophes naturelles. Il a élaboré des projets précis et détaillés de remise en culture de diverses régions et appelé sur eux l'attention de plusieurs pays donateurs. Certains de ces projets ont déjà été mis en œuvre, et M. Adugna tient à remercier de son assistance le Bureau des opérations spéciales de secours de la FAO. Mais une aide demeure indispensable.

30. Pour conclure, M. Adugna exprime la profonde gratitude de son pays vis-à-vis des organismes des Nations Unies, des divers gouvernements et des organisations bénévoles pour l'aide inestimable qu'ils lui ont apportée pendant ces années d'épreuve.

31. M. CHABALA (Zambie) dit que les faits relatés par les orateurs qui l'ont précédé et les documents dont le Conseil est saisi prouvent à l'évidence que la situation créée par la sécheresse reste sérieuse en Ethiopie et est encore aggravée par d'autres facteurs, dont la pénurie croissante de produits alimentaires et les difficultés logistiques qui continuent de retarder la distribution, dans les régions frappées par la sécheresse, des céréales expédiées dans le cadre des opérations de secours. Malgré l'assistance que les Etats membres et la communauté internationale ont généreusement accordée au Gouvernement éthiopien, les perspectives d'une amélioration réelle restent, au mieux, limitées, à moins qu'une aide internationale encore plus importante n'intervienne rapidement.

32. La gravité de l'état d'urgence provoqué par la sécheresse et l'ampleur des efforts à accomplir pour y remédier seraient un fardeau insupportable pour bien

des nations, surtout des nations en développement n'ayant, comme l'Ethiopie, que des ressources limitées. L'Ethiopie n'a absolument aucun moyen d'agir sur les facteurs écologiques qui sont à l'origine de cette situation d'urgence. Seule une assistance internationale efficace et concertée pourrait en faire disparaître les causes profondes. Toute possibilité de développement à long terme et la survie même de l'Ethiopie dépendent de l'ampleur et de la rapidité des moyens employés pour remédier à la situation. Le Gouvernement éthiopien reste ferme dans sa détermination de pallier les effets de la sécheresse et, pour ce faire, il a lancé la campagne de la révolution verte, qui devrait entraîner des changements en profondeur dans l'économie du pays. La réussite des programmes et des mesures de grande envergure appliqués ou envisagés dépend d'un certain nombre d'impondérables, notamment du volume de l'aide internationale et de la rapidité avec laquelle elle atteindra les régions touchées. Par conséquent, la tâche à accomplir exige un acte de solidarité internationale d'une ampleur sans précédent.

33. La Zambie tient à exprimer sa reconnaissance à tous les Etats Membres et à toutes les organisations, qu'elles soient ou non rattachées à l'ONU, qui ont apporté une assistance au Gouvernement éthiopien et elle a le ferme espoir que tous ceux qui ont la possibilité de le faire répondront généreusement et dans les plus brefs délais aux demandes d'aide supplémentaire.

34. Pour conclure, M. Chabala présente, au nom des auteurs, auxquels se sont joints la Jamaïque et le Rwanda, le projet de résolution E/1979/L.27 concernant l'assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse. Il pense que ce projet se passe fort bien de toute explication mais il tient à attirer plus particulièrement l'attention sur le huitième alinéa du préambule et sur le paragraphe 3 du dispositif. Le paragraphe 4 du dispositif, dans lequel le Conseil décide de garder la question à l'examen, a été inséré parce que les problèmes que pose la situation d'urgence n'ont pas été résolus et que l'aide est encore insuffisante par rapport aux besoins. Dans la mesure où le projet de résolution ne saurait prêter à controverse, le représentant de la Zambie espère que le Conseil l'adoptera sans délai afin de souligner l'urgence de la question.

35. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie le projet de résolution. L'Union soviétique a toujours abordé dans un esprit de solidarité le problème de l'aide aux pays en développement victimes de catastrophes naturelles, et c'est généralement sur une base bilatérale que, dans de telles circonstances, elle accorde une assistance, afin que celle-ci soit la plus efficace possible. L'aide qu'elle fournit à l'Ethiopie est considérable, à la mesure des besoins de ce pays, qui sont énormes. En septembre 1978, l'Union soviétique a signé un accord d'assistance économique et technique avec l'Ethiopie, qui porte notamment sur le développement industriel, les transports, la formation et autres sujets. Elle a mis à la disposition de ce pays des crédits s'élevant à quelque 90 millions de roubles, assuré la formation de plus de 2 000 Ethiopiens, tant en URSS qu'en Ethiopie, et envoyé sur place plus de 200 spécialistes soviétiques; elle a également fourni une aide militaire et humanitaire. La Croix-Rouge soviétique a fourni des produits alimentaires et des médicaments, une équipe d'assis-

tance médicale a été envoyée dans les régions frappées par la sécheresse et l'URSS a construit un grand hôpital qui fonctionne avec du personnel soviétique. Enfin, les deux pays ont récemment signé un protocole à l'accord d'assistance économique et technique, qui prévoit la mise en œuvre d'importants projets, notamment dans le domaine agricole.

36. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur l'aide à la reconstruction et au développement du Liban (E/1979/29), M. Makeyev souligne que, si son pays a voté en faveur de la résolution 33/146 de l'Assemblée générale, c'est parce qu'il attache une grande importance au relèvement de ce pays, qui a été victime de l'agression impérialiste sioniste. Il estime toutefois que c'est avant tout à ceux qui ont commis cette agression que revient la responsabilité de réparer les dommages qu'ils ont causés au pays. La Croix-Rouge soviétique a fourni des secours aux réfugiés au Liban, notamment des médicaments et de la nourriture pour les enfants. Le représentant de l'URSS estime que le Secrétariat sera à même de s'acquitter des tâches prévues dans la résolution sans avoir besoin de nouvelles ressources budgétaires. Il ne voit cependant aucune objection à prendre note du rapport du Secrétaire général.

37. M. WEIBGEN (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) expose quelle est la situation alimentaire générale en Ethiopie et fait état de la menace que les vols de criquets pèlerins font constamment peser sur ce pays et sur d'autres. En 1978, le Directeur général de la FAO a demandé à deux reprises qu'une aide alimentaire soit accordée à l'Ethiopie, et la réaction de la communauté internationale a jusqu'alors été satisfaisante; pour sa part, le Programme alimentaire mondial a fourni 50 000 tonnes de céréales. Mais d'autres contributions bénévoles sont indispensables dans la mesure où une forte proportion de l'aide alimentaire prévue pour 1979 n'a encore fait l'objet d'aucun engagement. Dans ces conditions, il est particulièrement important de constituer des réserves de sécurité alimentaire. Une mission de la FAO sur la sécurité alimentaire, envoyée récemment en Ethiopie, a recommandé d'établir des réserves d'environ 60 000 tonnes, pour lesquelles l'aide de la communauté internationale sera également nécessaire. Pour ce qui est du relèvement de l'agriculture, un premier pas a été fait dans la mise en œuvre des projets élaborés par le Gouvernement pour les provinces du Bale et du Sidamo, mais leur achèvement nécessitera de nouveaux crédits. La FAO a déjà contribué, par l'intermédiaire de son Bureau des opérations spéciales de secours, aux projets auxquels l'Organisation attache une importance toute particulière.

38. Le Directeur général de la FAO a récemment organisé une nouvelle réunion pour étudier les mesures qu'il faudrait prendre pour remédier à ce que l'on a appelé un redoutable fléau : le criquet pèlerin. En 1978, la lutte menée en Inde, au Pakistan, dans la péninsule arabique, au Soudan et en Somalie a été couronnée de succès, en raison surtout de la rapidité des réactions à l'appel lancé par le Directeur général de la FAO, les contributions ayant atteint au total 4,5 millions de dollars des Etats-Unis. En outre, des crédits d'un montant de plus de 1,5 million de dollars ont été immédiatement libérés pour le financement de mesures préventives, au titre du programme de coopération technique de la FAO et prélevés

sur le Fonds de roulement. Mais de vastes zones de reproduction ont encore été localisées dans les pays proches de la mer Rouge, en Ethiopie et, dans une mesure plus faible, dans la région irano-pakistanaise, et la récente réunion de la FAO a confirmé qu'il fallait s'attendre, dans cette région et dans les prochains mois, à des vols encore plus importants qu'en 1978, quand des cultures de céréales ont été ravagées en Ethiopie, en Somalie et au Soudan. M. Weibgen souligne qu'en réponse à l'appel du Directeur général, qui demandait que l'on intensifie la lutte contre les criquets pèlerins, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole a versé au PNUD une somme de 1 million de dollars pour une action immédiate, et la Belgique, le Danemark et les Pays-Bas ont également versé des contributions importantes. Il demande instamment à tous ceux qui peuvent le faire de suivre cet exemple.

39. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) souligne que son pays, qui est un des auteurs du texte adopté en tant que résolution 33/21 de l'Assemblée générale, est évidemment favorable à l'application effective de celle-ci. Les mesures déjà prises ont permis d'améliorer la situation, mais les divers rapports montrent que l'aide doit être poursuivie. M. Zachmann tient à assurer le peuple éthiopien de l'intérêt et de la solidarité de la République démocratique allemande. L'Ethiopie socialiste mène un combat héroïque pour se libérer de l'héritage du passé et défendre les réalisations de la révolution. Il est incontestable que le processus de changement déjà engagé dans les domaines économique et social et la campagne visant à renforcer l'économie nationale devraient permettre au pays de se défendre de plus en plus efficacement contre les caprices de la nature.

40. La République démocratique allemande apporte, par solidarité et dans le cadre d'accords bilatéraux et directs, une aide importante au peuple éthiopien. Au cours des deux années précédentes, des marchandises essentielles d'une valeur de plus de 30 millions de marks ont été expédiées en Ethiopie, en plus de l'assistance fournie par des organisations sociales telles que la Fédération des syndicats libres allemands et la Croix-Rouge de la République démocratique. M. Zachmann précise à ce sujet que son pays a l'intention de poursuivre son assistance à l'Ethiopie socialiste, et c'est en partant de ce principe qu'il a décidé de figurer parmi les auteurs du projet de résolution dont le Conseil est saisi (E/1979/L.27).

41. M. STEPHANIDES (Chypre) déclare qu'il appuie sans réserve le projet de résolution car son pays est fidèle au noble principe de l'assistance collective aux régions frappées par des catastrophes, assistance dont Chypre a bénéficié jadis, elle aussi.

42. M. KHAN (Pakistan) appuie sans réserve le projet de résolution et demande que son pays soit ajouté à la liste des auteurs. D'après les faits rapportés au Conseil, il est évident que la situation qui existe en Ethiopie mérite que la communauté internationale ne relâche pas ses efforts et intensifie son aide à ce pays. Le Gouvernement pakistanais contribue, dans la limite de ses ressources, au fonds des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.

43. Le PRÉSIDENT demande au Conseil s'il est disposé à adopter le projet de résolution (E/1979/L.27) immédiatement, comme le représentant de la Rhodésie l'a proposé.

44. M. DONNELLY (Royaume-Uni) dit que, avant de prendre une décision au sujet du projet de résolution qui vient d'être présenté, il voudrait que son gouvernement qui participe à l'aide dont l'Ethiopie bénéficie ait la possibilité de prendre connaissance des renseignements qui ont pour la première fois été portés à la connaissance du Conseil pendant la séance en cours.

45. M. METELITS (Etats-Unis d'Amérique) approuve les observations du représentant du Royaume-Uni.

46. Le PRÉSIDENT rappelle que, en vertu du règlement intérieur, les projets de résolution doivent, à moins que le Conseil n'en décide autrement, être distribués 24 heures au moins avant d'être mis aux voix. Comme deux représentants ont demandé à pouvoir examiner plus avant le projet de résolution, il en conclut que le Conseil désire reporter à plus tard sa décision sur ce projet.

Il en est ainsi décidé.

47. Le PRÉSIDENT pense que, par la même occasion, le Conseil désire remettre à plus tard une décision définitive au sujet du rapport du Secrétaire général sur l'aide à la reconstruction et au développement du Liban (E/1979/29). Le Conseil n'en a pas moins terminé l'examen du point 13 de l'ordre du jour.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Plan à moyen terme pour la période 1980-1983 (E/1979/AC.1/L.1)

48. Le PRÉSIDENT rappelle au Conseil que le Comité de session *ad hoc* chargé d'examiner le point 15 de l'ordre du jour n'a tenu qu'une seule séance, ayant été informé que le texte français du plan à moyen terme ne serait pas disponible avant la fin de la session du Conseil. Mais le Conseil est saisi d'un projet de résolution concernant le plan à moyen terme (E/1979/AC.1/L.1) qui a été présenté par le représentant de la Tunisie au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Le Président suggère donc au Conseil de décider de la manière dont il entend aborder cette question.

49. Mme DERRÉ (France) déclare qu'il n'est pas possible à sa délégation d'approuver le plan à moyen terme que le Conseil doit examiner à sa session en cours. Le texte définitif du projet n'a pas encore été publié en français et, de ce fait, son gouvernement n'a pas encore pu adopter une position sur ce point. La délégation française ne s'opposera pas à ce qu'un échange de vues ait lieu sur la planification et les méthodes de planification en général, ce qui pourrait être utile au Comité du programme et de la coordination à sa prochaine session, mais elle ne pourra accepter l'examen de chapitres précis du plan que si elle dispose du texte français de celui-ci. Par conséquent, et bien que la délégation française n'ait aucune objection de principe au projet de résolution présenté par la Tunisie; elle ne peut participer à une discussion sur le chapitre 13, qui est celui auquel le projet

se réfère, tant que le texte n'en aura pas été publié en français.

50. M. LAHLOU (Maroc) précise que, si le plan à moyen terme n'a pas été modifié depuis la session précédente du Conseil, il est disposé à l'examiner sur la base du texte qui a été communiqué à sa délégation pendant cette session et transmis au Gouvernement marocain. De plus, il croit savoir que le Comité du programme et de la coordination ne présentera pas de nouveau rapport concernant le plan, puisque ce comité a décidé de ne pas reprendre la discussion de ce point.

51. Mme DERRÉ (France) dit que le plan a été modifié depuis la session précédente.

52. M. HOLLAI (Hongrie), parlant en qualité de président du Comité de session *ad hoc*, propose que le Comité tienne une ou deux séances pour formuler un avis au sujet du projet de résolution présenté par la Tunisie, qui traite en grande partie de questions de procédure.

53. Mme DERRÉ (France) demande quels chapitres du plan à moyen terme pourraient être distribués rapidement dans toutes les langues de travail, le français y compris. Le Comité du programme et de la coordination dispose d'un texte complet en français du projet initial. Si seules des modifications mineures ont été apportées au chapitre 13, il devrait être possible de publier rapidement le texte définitif, afin qu'il soit possible de débattre ce chapitre si le Conseil le désire particulièrement.

54. M. SEVAN (Secrétaire du Comité de session *ad hoc*) tient à préciser que le travail se poursuit sur le volume I du plan, qui ne contient pas le chapitre 13. Mais si la publication de ce chapitre était jugée urgente afin que le Comité de session *ad hoc* puisse se réunir, il le ferait savoir à l'Administration de façon que le texte en soit distribué.

55. Le PRÉSIDENT propose que le Comité de session *ad hoc* se réunisse dans les plus brefs délais possibles pour entendre une communication plus complète du Secrétariat sur ce point.

Il en est ainsi décidé.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite**) [E/1979/30, E/1979/L.26]

56. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur la note du Secrétariat (E/1979/L.26) lui transmettant la recommandation du Comité du programme et de la coordination, dans laquelle celui-ci propose de reprendre sa dix-neuvième session au mois de septembre afin d'examiner le budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981.

57. M. MULLER (Secrétaire du Conseil) signale que les services financiers ne l'ont pas encore informé des incidences financières éventuelles de la proposition concernant une reprise de la dix-neuvième session du Comité.

58. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) tient à préciser que la note du Secrétariat ne tient pas compte de la décision que le Conseil a prise à sa session d'organisation. Une reprise de la session du Comité du programme et de la coordination a été décidée parce que le Secrétariat n'avait pas préparé le budget-programme à temps pour la session de mai. Toutefois, il a également été décidé que la session de mai du Comité devrait s'achever une semaine plus tôt que prévu et, au plus tard, le 26 mai. Le Comité devrait s'en tenir à cet arrangement pour donner le bon exemple et, s'il en est ainsi, la reprise de la session en septembre ne devrait pas avoir d'incidences financières.

59. M. MULLER (Secrétaire du Conseil) partage entièrement l'avis du représentant de l'Union soviétique. Tout le programme s'est trouvé désorganisé à la suite des événements qui ont marqué la fin de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Puisque les services de traduction ne sont pas parvenus à rattraper le retard pris dans les travaux, sa section est d'avis que la reprogrammation de la session du Comité ne devrait pas avoir d'incidences financières. Mais il n'a reçu aucune réponse positive sur ce point et c'est pourquoi il était tenu de faire la déclaration antérieure.

60. Le PRÉSIDENT propose de remettre à plus tard la suite de la discussion sur ce point.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 5.

* Reprise des débats de la 8^e séance.